



7 MAI 1997



CONTRAT DE FUSION ABSORPTION

par la société

SOPRORGA

de la société

FRANCAISE MARITIME

Entre :

- La Société **SOPRORGA**, Société Anonyme au capital de 40.479.300 Francs, dont le siège social est situé 77 rue Charles Michels - 93200 Saint Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 552 002 255, représentée par son Directeur Général, Monsieur **Georges Rech**, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 15 avril 1997,

Ci-après dénommée SOPRORGA

- La Société **FRANCAISE MARITIME**, société anonyme au capital de 11.742.240 Francs, dont le siège social est situé 86 rue Neuve, 29100 Concarneau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro B 552 140 659, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur **Hermann Niehues**, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 15 avril 1997.

Ci-après dénommée FM

Il a été déclaré et convenu ce qui suit en vue de réaliser la fusion de la société FM par voie d'absorption par la société SOPRORGA.

.../...

G.R NY

CHAPITRE I

ENONCIATION SUR LES PARTIES

A - La Société à Responsabilité Limitée TH. LUGAN, devenue SOPRORGA a été constituée le 24 juin 1944. Elle a été transformée en société anonyme le 30 avril 1964.

Le siège social a été transféré au 77 rue Charles Michels, 93200 Saint Denis, le 21 mars 1996.

A la suite d'augmentations de capital successives dont la dernière est intervenue le 13 novembre 1995 le capital social s'élève à 40.479.300 francs divisés en 404.793 actions de 100 F toutes entièrement libérées.

Son Président Directeur Général est Monsieur le Dr Hermann NIEHUES,
Son Directeur Général est Monsieur Georges RECH.

La société a pour objet :

La recherche, l'expérimentation, l'extraction, la fabrication et la commercialisation de tous produits chimiques, minéraux, organiques et bio-chimiques, destinés à l'alimentation, la santé, l'industrie, l'élevage et l'agriculture. L'exploitation d'un fonds de commerce d'équarrissage

B - La Société FRANCAISE MARITIME - FM a été constituée le 18 juin 1953 sous forme de société anonyme.

Son siège social est à Concarneau (29100) - 86 rue Neuve.

A la suite d'une augmentation de capital du 31 octobre 1996, son capital social est fixé à 11.742.240 francs divisé en 138.144 actions de 85 francs chacune, toutes entièrement libérées.

Les actions de la société ne sont pas inscrites à une bourse des valeurs, ni négociées au hors cote.

La société ne fait pas publiquement appel à l'épargne.

La société n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge.

La société n'a pas de parts bénéficiaires en circulation.

La société a pour objet :

La fabrication, la transformation et le commerce de tous produits d'origine animale ou végétale pour l'agriculture. L'exploitation d'un fonds de commerce d'équarrissage. .../...

Son Président Directeur Général est Monsieur le Dr Hermann NIEHUES.

CHAPITRE II

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION ENVISAGEE

Les deux sociétés concernées exercent une activité dans le même secteur économique, et sont directement filiales à 99,9 % de SARIA INDUSTRIES.

Il apparaît de plus en plus nécessaire de concevoir une stratégie et une politique homogène pour l'ensemble de groupe SARIA.

Cette homogénéité est rendue d'autant plus indispensable que de nouvelles orientations, liées directement aux conséquences économiques et légales de la crise liée à l'E.S.B. ont été arrêtées dès le début de l'année 1997 pour l'ensemble de activités d'équarrissage et de traitement des déchets organiques.

Le regroupement a pour objectif de permettre, par une simplification des structures juridiques et opérationnelles, la création d'une entité économique plus rationnelle et plus efficace.

C'est pourquoi la société FM a l'intention de procéder à sa fusion par voie d'apport de tout son actif à la société SOPRORGA et la prise en charge par cette dernière du passif de la société apporteuse.

CHAPITRE III

BASE DE LA FUSION

Les comptes utilisés pour établir les conditions des apports fusion sont les comptes au 31 décembre 1996 des sociétés concernées, tels qu'ils ont été approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires respectives du 2 juin 1997.

Ils figurent en annexe 1 à la présente convention.

La fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 1997 ; les modalités du traitement fiscal de l'opération étant précisées ci-après à l'article "Déclarations et Obligations fiscales".

.../...

BR NH

Conformément aux dispositions de l'article 254 du décret du 23 mars 1967, les opérations réalisées par la société FM à compter du 1^{er} janvier 1997 et jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société SOPRORGA qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CHAPITRE IV

VALORISATION DES APPORTS

Les biens et droits de FM ont été apportés à la valeur nette comptable pour laquelle ils figuraient dans les comptes de ladite société au 31 décembre 1996..

La méthode d'évaluation retenue est exposée en annexe 2.

CHAPITRE V

RAPPORT d'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

Les Conseils d'Administration Soprorga et FM ont fait procéder à une évaluation de leurs sociétés.

Il ressort de ces travaux que le rapport d'échange est établi à :

- 325 actions nouvelles SOPRORGA pour 50 actions anciennes FM.

CHAPITRE VI

DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions nouvelles de SOPRORGA créées à l'occasion de la fusion porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 1997.

CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNES FIXENT DE LA MANIERE SUIVANTE LES CONDITIONS DE L'APPORT FUSION PROJETE :

FM apporte à titre de fusion à SOPRORGA, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, tous les éléments composant l'actif, sans exception, à charge pour SOPRORGA de supporter la totalité du passif et de rémunérer l'apport par une augmentation de capital.

A la date de référence du 1^{er} janvier 1997 choisie d'un commun accord pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus, les actif et passif de FM consistent dans les éléments ci-après énumérées, étant entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de FM devant être intégralement dévolu à SOPRORGA dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

Le présent contrat sera divisé en XI articles :

- ARTICLE I - Apport de la société FM
- ARTICLE II - Déclaration des biens immobiliers
- ARTICLE III - Propriété - Jouissance
- ARTICLE IV - Charges et conditions des apports
- ARTICLE V - Prise en charge du passif, désistement de privilège
- ARTICLE VI - Déclarations générales
- ARTICLE VII - Rémunération de l'apport fusion de FM
- ARTICLE VIII - Dissolution de la société FM
Attribution des titres aux actionnaires de FM
Délégation de pouvoirs
- ARTICLE IX - Déclarations et obligations fiscales
- ARTICLE X - Conditions de réalisation
- ARTICLE XI - Frais et droits
Election de Domicile
Formalités
- ARTICLE XII - Annexes

ARTICLE I

APPORT DE LA SOCIETE FRANCAISE MARITIME - FM

1 - Désignation de l'actif net apporté

1.1. - Les éléments incorporels du fonds d'industrie et de commerce que la société exploite à son siège social et dans les différents établissements et qui comprennent:

.../...

62 NR

- la clientèle, l'achalandage, le nom commercial et le droit de se dire le successeur de la société FM.
- les droits aux baux des locaux.
- le bénéfice de la charge de tous contrats, traités, marchés, conventions passés par la société apporteuse relativement à son exploitation.
- La propriété pleine et entière ou les droits d'usage des marques dont la société FM pourrait disposer ainsi que tous les droits de propriété industrielle (dont détail figure en annexe 3).

Ensemble les éléments incorporels ci-dessus apportés pour F 31.907.447

1.2. - Des immobilisations corporelles apportées
pour F 113.554.740
dont :

1.2.1. - Des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour F 53.678.643
(dont détail figure en annexe 4)

- constructions F 41.204.213
- terrains F 12.474.430

1.2.2.- installations techniques, matériels
et outillages industriels F 82.314.135

- autres immobilisations corporelles F 23.424.032
(dont détail figure en annexe 5 : matériel roulant)
- immobilisations en cours F 7.302.704
- acomptes F 513.869

1.3. - Des immobilisations financières apportées
pour F 103.498.279
dont :

- participations (selon annexe 6) F 72.752.306
- prêts F 30.339.069
- autres immobilisations financières F 406.904

1.4. - Des stocks apportés pour F 16.668.302
dont :

- matières premières, approvisionnement F 4.955.888
- produits intermédiaires et finis F 11.697.490
- marchandises F 14.924

.../...

1.5. - Des créances d'exploitation apportées pour dont :	F 96.116.527
- -créances, clients et comptes rattachés	F 70.015.342
- autres créances et charges constatées d'avance	F 26.101.185
1.6. - Des disponibilités apportées pour	F 27.071.241
1.8. - Ecart de conversion	F 23.418
1.9. - Des avances et acomptes sur commandes	F 21.140

TOTAL DE L'ACTIF APORTE	F 442.539.737

2 - Désignation du passif pris en charge

L'apport effectué à la société SOPRORGA est fait à charge pour cette dernière d'acquitter le passif de la société FM au 1^{er} janvier 1997 après affectation des résultats, ainsi que la charge fiscale consécutive à l'apport des biens amortissables.

2.1. - Provision pour risques et charges	F 2.468.262
2.2. - Dettes dont	F 188.040.863
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	F 926.996
- emprunts et dettes financières divers	F 6.431.504
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	F 62.283.318
- dettes fiscales et sociales	F 108.306.355
- dettes sur immobilisations	F 5.934.917
- autres dettes et produits constatés d'avance	F 4.155.820
- écarts de conversion	F 1.953
2.3. - Dividendes à payer ; mis en paiement le 2 juin 1997 par l'AGO de la société FM	F 49.593.696

TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	F 240.102.821

.../...

62 NH

L'actif net apporté par la société FM à la société SOPRORGA s'élève en conséquence à F 202.436.916.

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société SOPRORGA prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société FM et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors bilan" sous les rubriques ci-après :

- avals, cautions, garanties donnés par l'entreprise ;
- autres engagements donnés par l'entreprise notamment engagement "hors bilan" type : indemnité de départ à la retraite

ARTICLE II

DECLARATION SUR LES BIENS IMMOBILIERS

Les immeubles qui font l'objet des apports, sont apportés tels qu'ils existent, avec toutes leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Les apports immobiliers seront publiés, aux frais de la société SOPRORGA au bureaux des hypothèques compétents.

A cet effet, le présent acte et éventuellement tous les actes postérieurs qui s'y rapporteront, seront déposés, avec reconnaissance de signature, au rang des minutes de l'Etude de Maître Yves CHARRIER, Notaire à MELUN (77000) 3, place Chapu, afin d'acquérir tous les effets d'actes authentiques.

Le Notaire précité établira les origines de propriété des immeubles apportés, fera, si besoin est, une plus ample désignation de ceux-ci et d'une manière générale établira tous actes confirmatifs, complémentaires et/ou rectificatifs utiles ou nécessaires.

ARTICLE III

PROPRIETE - JOUISSANCE

La société SOPRORGA aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés y compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de la société apporteuse, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

.../...

Ga NH

Toutefois, de convention expresse entre les parties, toutes les opérations actives et passives sur les biens apportés qui auront été réalisés entre le 1^{er} janvier 1997 et la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte de la société SOPRORGA.

ARTICLE IV

CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

Les apports sont consentis et acceptés aux charges et conditions suivantes :

1 - La société FM s'interdit, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'agrément de la société SOPRORGA, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.

2 - La société bénéficiaire prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation définitive de l'apport, sans aucune garantie de la part de la société apporteuse, de l'état des bâtiments, des vices de toute nature apparents ou cachés, dont ils peuvent être affectés, de la désignation et des contenances indiquées, toute erreur dans la désignation et toute différence de contenance devant faire le profit ou la perte de la société SOPRORGA.

3 - La société SOPRORGA souffrira les servitudes passives conventionnelles ou légales, apparentes ou occultes, continues ou discontinues qui grèvent les terrains apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives qui peuvent exister, le tout à ses risques et périls.

4 - La société SOPRORGA exécutera à compter de la date de réalisation des apports, toutes les conventions relatives aux biens immobiliers apportés intervenues avec les tiers.

Elle fera son affaire personnelle, de manière que la société apporteuse ne soit jamais inquiétée ni recherchée à ce sujet, de la résiliation de tous abonnements ou contrats qui ont pu être contractés ou passés par elle.

Elle reprendra ou souscrira, si besoin est, à son nom et pour son propre compte, dès le jour de réalisation définitive des apports, tous contrats d'assurance concernant les biens apportés et tous abonnements relatifs à leur exploitation.

.../...

GA NH

5 - Le transfert à la société SOPRORGA de la propriété des immeubles apportés qui seraient pris notamment dans le périmètre d'une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP), d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), d'une Zone d'Intervention Foncière (ZIF), d'une Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ou d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est subordonné au non-exercice de son droit par le bénéficiaire du droit de préemption prévu par la loi, auquel toutes modifications seront régulièrement faites le cas échéant.

Au cas où le bénéficiaire du droit de préemption n'exercerait pas son droit dans les délais légaux ou notifierait son intention d'y renoncer, il ne serait plus fait obstacle au transfert de la propriété des immeubles.

Au cas où il exercerait son droit de préemption dans les délais légaux, la fusion ne serait pas remise en cause et la société SOPRORGA aurait droit au prix de préemption quelle que soit la différence, en plus ou en moins, entre ce prix et l'évaluation donnée aux biens préemptés dans les opérations de fusion.

6 - SOPRORGA supportera et acquittera les impôts, contributions, loyers, taxes relatifs à la période écoulée depuis le 1^{er} janvier 1997 ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés.

7 - Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation de la fusion, dans le bénéfice de tous les droits, ainsi que le bénéfice et la charge de tous contrats, conventions, marchés, polices d'assurances, baux ou locations conclus par la société apporteuse avec des tiers.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un co-contractant ou d'un tiers, la société apporteuse ou la société SOPRORGA venant aux droits de cette dernière, solliciteront les accords ou décisions d'agrément nécessaires pour la transmission de ces contrats ou de ces biens.

8 - A compter de la date de réalisation de la fusion, la société SOPRORGA reprendra l'ensemble du personnel de la société FM et d'une manière générale et sans recours contre la société apporteuse, les obligations contractées par cette dernière ou acceptées par elle, en application des contrats de travail ou de conventions collectives, dans les conditions prévues aux articles L. 122-12 et L. 132-8 du Code du Travail.

9 - Elle aura tous pouvoirs, à compter de la date de la réalisation définitive des apports, pour intenter ou suivre, au lieu et place de la société FM, toutes actions judiciaires relatives aux biens et droits apportés ou aux dettes prises en charge au titre de la présente fusion.

10 - Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls. .../...

ARTICLE V

PRISE EN CHARGE DU PASSIF - DESISTEMENT DE PRIVILEGE

1- Prise en charge du passif

La société SOPRORGA sera tenue au passif de la société FM et sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Elle sera tenue à ce titre de toutes les dettes et charges de la société FM, y compris celles qui pourraient avoir une origine antérieure au 1^{er} janvier 1997 et qui auraient été omises en comptabilité.

Elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées par la société FM et sera en contrepartie subrogée purement et simplement dans tous les droits et actions pouvant résulter de tous engagements reçus par cette dernière.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge et les sommes effectivement réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la société SOPRORGA sera tenue d'acquitter tout excédent et bénéficiera en contrepartie de toute différence en moins sur ce passif.

Les créanciers de la société FM ainsi que ceux de la société SOPRORGA, dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion, pourront faire opposition dans le délai de 30 jours à compter de la publication de ce projet.

L'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

2 - Désistement de privilège

FM déclare renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire lui appartenant pour sûreté du paiement du passif pris en charge par SOPRORGA par l'exécution de la fusion.

En conséquence, elle renonce qu'il soit pris à son profit toute inscription du privilège du vendeur d'immeuble ou de fonds de commerce.

ARTICLE VI

DECLARATIONS GENERALES

Monsieur le Dr Hermann NIEHUES en qualité de Président Directeur Général, de la société FM déclare :

.../...

- que la société FM est propriétaire de son fonds de commerce.
- que la société n'a jamais été en état de cessation de paiement, de liquidation de biens ou de redressement judiciaire,
- qu'il existe aucune inscription de nantissement ou de privilège sur le fonds de commerce apporté,
- que les biens immobiliers apportés ne sont grevés d'aucune inscription d'hypothèque ou de privilège,
- que les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société FM dûment visés seront remis à la société SOPRORGA,
- que les titres apportés revêtent la forme nominative, qu'ils sont bien inscrits au nom de la société dans les comptes des sociétés émettrices, qu'ils ne sont grevés d'aucun nantissement et qu'ils sont librement négociables,
- que la société FM est propriétaire des biens immobiliers apportés, soit pour les avoir acquis depuis leur création, soit pour les avoir reçus à titre d'apport ou d'apport-fusion et qu'une origine de propriété plus détaillée en un ou plusieurs actes complémentaires sera établie en tant que de besoin.
- que la société apporteuse se désiste expressément du privilège du vendeur qui pourrait théoriquement lui profiter à raison de la charge imposée à la société bénéficiaire de supporter son passif et ce tant au titre de biens mobiliers qu'immobiliers, et en conséquence, elle dispense Monsieur le Conservateur des Hypothèques, dans le ressort duquel sont situés les immeubles apportés, de prendre inscription d'office pour assurer la sauvegarde de ces privilèges et actions, lui donnant, par les présentes, pleine et entière décharge à ce titre.
- que Monsieur le Dr Hermann NIEHUES, es qualités, engage expressément la société FM à effectuer, auprès des autorités locales, toutes les formalités qui seraient requises par les lois et les règlements en vigueur relatifs aux installations classées au sens de la loi n° 92.646 du 13 juillet 1992.

ARTICLE VII

REMUNERATION DE L'APPORT FUSION DE FM

1- Augmentation du capital de SOPRORGA

Selon le rapport d'échange défini au chapitre V, soit

- 325 actions SOPRORGA pour 50 actions FM

Le capital de SOPRORGA sera augmenté de 89.793.600 francs.

En conséquence, il sera créé 897.936 actions de 100 francs.

Les actions nouvelles à créer porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 1997.

Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires.

Sous réserve de leur date de jouissance, elles seront entièrement assimilées aux actions actuellement existantes de SOPRORGA notamment en ce qui concerne les charges fiscales.

2 - Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre l'actif net apporté par la société absorbée et effectivement rémunéré par l'émission de titres de la société absorbante, soit 202.436.916 F et l'augmentation de capital de 89.793.000 F, soit une prime de 112.643.016 F.

Il est précisé que le montant de la prime de fusion est mentionnée à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations qui seront éventuellement réalisées pour :

- couvrir les frais, droits et honoraires occasionnés par les présentes,
- reconstituer chez la société absorbante les provisions réglementées existant chez la société apporteuse au moment de la fusion,
- doter la réserve "légale"
- effectuer, avec l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire, tous autres prélèvements sur la prime de fusion, autres que l'incorporation au capital.

.../...

Ga
N/K

ARTICLE VIII

DISSOLUTION DE FM

ATTRIBUTION DES TITRES

AUX ACTIONNAIRES DE FM

DELEGATION DE POUVOIR

1 - Dissolution de FM

Attribution des titres aux actionnaires de FM

FM se trouvera dissoute de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui constatera la réalisation de l'augmentation de capital de SOPRORGA effectuée au titre de la fusion, l'ensemble du passif de la société devant être entièrement transmis à SOPRORGA, la dissolution de FM, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

Par suite de l'absence de liquidation de la société FM, les actions rémunérant les apports seront directement attribuées par SOPRORGA aux actionnaires de FM dans la proportion mentionnée ci-dessus à l'article "Rémunération des apports-fusion".

2 - Délégation de pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés à Messieurs Hermann NIEHUES, Georges RECH, Jean-Louis HUREL et Madame Sylvie CABANES, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par eux-mêmes, ou par un mandataire par eux désigné, et, en conséquence, de réitérer si besoin est, les apports effectués à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour permettre la transmission du patrimoine de FM au profit de SOPRORGA, et généralement de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

ARTICLE IX

DECLARATIONS ET OBLIGATIONS FISCALES

Les parties déclarent placer la présente fusion sous le régime fiscal prévu aux articles 210 A et 816 du Code Général des Impôts,

.../...

GR

NH

1 - Au regard de l'Impôt sur les sociétés

1.1. - Dès l'approbation définitive de l'opération par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives de la société absorbée et de la société absorbante, la fusion-absorption par SOPRORGA de la société FM aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997, de ce fait les résultats relatifs à la société FM, réalisés depuis cette date, seront englobés dans le résultat imposable de la société SOPRORGA. En matière d'impôt sur les sociétés, les parties déclarent que la fusion est soumise aux dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts, en conséquence :

a) SOPRORGA se substituera à FM pour la réintégration des plus-values afférentes aux éléments qui lui sont apportés et dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière.

b) SOPRORGA reprendra au passif de son bilan les provisions qui auraient été constituées par FM dont l'imposition aurait été différée chez celle-ci, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme de FM.

c) SOPRORGA calculera les plus-values qui pourraient être réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables comprises dans les apports, d'après la valeur que ces immobilisations avaient, du point de vue fiscal, chez FM à la date de la prise d'effet de la fusion.

d) SOPRORGA réintègrera dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par l'alinéa 3 d) de l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont apportées et le cas échéant à imposer immédiatement la fraction de la plus value non encore intégrée en cas de cession de ces biens.

e) La présente fusion étant réalisée à valeur nette comptable, SOPRORGA s'engage, concernant les immobilisations, en application de l'instruction 4 I-1-93 du 11 août 1993 :

- à inscrire à son bilan les écritures comptables de la société FM (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société FM ;

- et à ce que les apports soient et demeurent soumis, au regard de l'impôt sur les sociétés, au régime de faveur aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts.

Concernant les biens autres que les immobilisations, SOPRORGA s'engage :

- soit à les inscrire à son bilan pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société FM, et à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société FM (prix de revient, provisions pour dépréciation constituées en franchise d'impôt) ;

.../...

GA
NM

- soit à comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la présente fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société FM.

1.2. - Enfin, la société SOPRORGA se substituera à tous les engagements qu'auraient pu prendre la société FM à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apport partiel d'actifs soumis au régime prévu aux articles 210 A et 210 B du Code Général des Impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

2 - Au regard des droits d'enregistrement

La présente fusion sera soumise au droit fixe de 1.220 francs en application de l'article 816 du Code Général des Impôts.

3 - Au regard de la T.V.A.

3.1. Disposition liminaire et crédit de TVA

La société SOPRORGA sera purement et simplement subrogée aux droits et obligations de la société apporteuse et se verra transférer les crédits de taxe à la valeur ajoutée concernant les biens apportés dont disposera la société apporteuse à la date de l'approbation des apports.

La société FM adressera au service des Impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la société SOPRORGA.

3.2. Biens immobiliers

Les parties reconnaissent en tant que de besoin que la fusion, objet du présent acte est réputée inexistante pour l'application des dispositions de l'article 257-7 du Code Général des Impôts.

En outre, les représentants de la société SOPRORGA et de la société FM déclarent entendre bénéficier des dispositions de l'article 210-III de l'annexe II au Code Général des Impôts et de l'instruction administrative n°3 D-81 du 18 février 1981.

La société SOPRORGA s'engage, en conséquence, à effectuer l'ensemble des régularisations de déductions auxquelles auraient été tenue la société FM si elle avait poursuivi l'exploitation des biens concernés. La société SOPRORGA s'engage en outre à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

.../...

6a
NH

3.3. Biens mobiliers d'investissement

En application de l'instruction 3-A-6-90 du 22 février 1990, la société SOPRORGA s'engage à soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures des biens et à procéder, le cas échéant aux régularisations qui auraient été exigibles si la société apporteuse avait continué à utiliser ces biens en application des articles 207 bis, 210 et 215 de l'annexe II au Code Général des Impôts.

Une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause sera adressée au service des Impôts dont relève la société SOPRORGA

3.4. Transfert de la créance sur le Trésor résultant de la suppression du décalage d'un mois

La société SOPRORGA se substituera à tous les engagements qu'auraient pu prendre la société FM en matière de TVA, y compris, le cas échéant, celui de procéder aux formalités de transfert des créances de TVA résultant de la suppression de la règle du décalage d'un mois qui ont pu être transférées à la société FM à l'occasion d'opérations de fusion, scission, cession d'entreprise ou apport partiel d'actif.

A cet égard, la société SOPRORGA s'engage à fournir aux services des impôts compétents les documents attestant la réalité des opérations (ex : copie de l'avis inséré dans un journal d'annonces légales), ainsi que les modalités de calcul du montant des créances de TVA transférées.

4. Au regard de la taxe d'apprentissage et de la formation professionnelle continue

La société SOPRORGA s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dues par la société FM depuis le 1^{er} janvier 1997.

5. Au regard de la participation des employeurs à l'effort de construction

Conformément aux dispositions de l'article 163, paragraphe 3 de l'annexe II du Code Général des Impôts, la société SOPRORGA s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction instituée par la loi du 28 juin 1963 et à laquelle la société FM resterait soumise, lors de la réalisation définitive de la fusion.

La société SOPRORGA s'engage notamment à prendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la société FM et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

Elle demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la société FM et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

6. Subrogation générale

Enfin, et d'une façon générale, les soussignés obligent la société SOPRORGA à se subroger purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations de la société FM pour assurer le paiement de toutes cotisations ou impôts restant dus par cette dernière au jour de sa dissolution, que ce soit en matière d'impôts directs, de TVA ou de droits d'enregistrement.

ARTICLE X

CONDITIONS DE REALISATION

La présente convention de fusion est établie sous les conditions suspensives de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires des sociétés FM et SOPRORGA.

Si les conditions mentionnées ci-dessus n'étaient pas réalisées d'ici au 31 décembre 1997, le présent contrat serait considéré comme nul et non avenu, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE XI

FRAIS ET DROITS

ELECTION DE DOMICILE

FORMALITES

1 - Frais et droits

Les frais, droits et honoraires, auxquels donnera lieu le présent contrat, seront supportés par la société SOPRORGA qui s'y oblige.

2 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux.

3 - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent contrat pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi ainsi que pour faire, mentionner et exécuter la fusion partout où besoin sera.

.../...

ARTICLE XII**ANNEXES AU PROJET DE FUSION**

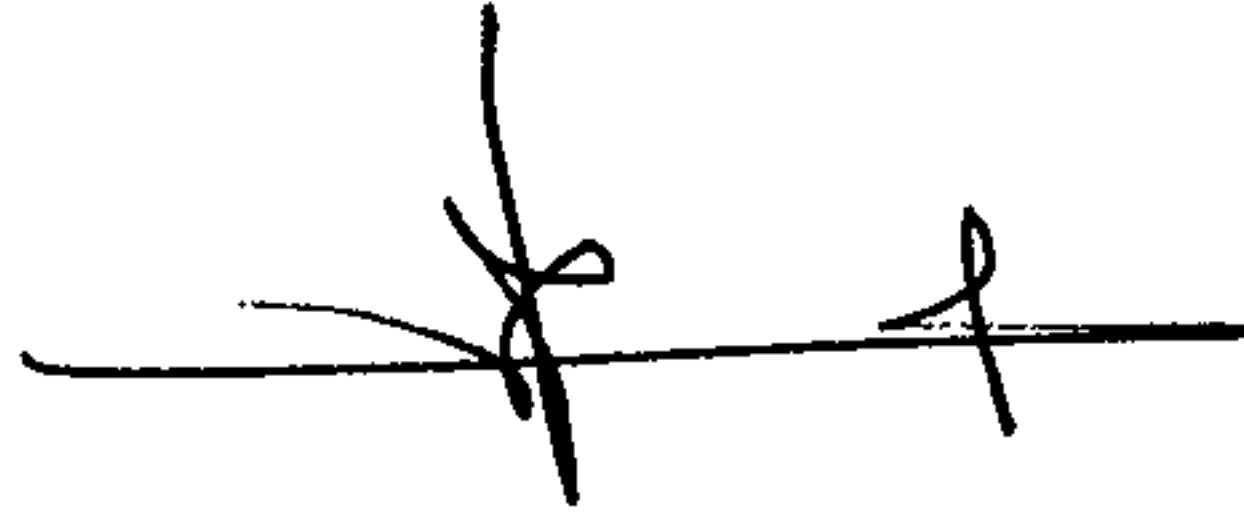
<u>Annexe 1</u>	Comptes au 31 décembre 1996 de Soprorga et Française Maritime
<u>Annexe 2</u>	Valorisation des apports - Méthode d'évaluation
<u>Annexe 3</u>	Marques
<u>Annexe 4</u>	Terrains et bâtiments
<u>Annexe 5</u>	Autres immobilisations corporelles : matériel roulant
<u>Annexe 6</u>	Participations

.../...

Fait à Saint Denis,
Le *15 av 1997*
en 12 exemplaires originaux.



Hermann NIEHUES
Président Directeur Général
FRANCAISE MARITIME



Georges RECH
Directeur Général
SOPRORGA

Désignation de l'entreprise

FRANCAISE MARITIME S.A.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

Adresse de l'entreprise

86, RUE NEUVE 29186 CONCARNEAU CEDEX

Durée de l'exercice précédent*

12

Numéro SIRET*

5 5 2 1 4 0 6 5 9 0 0 0 4 6

Code APE

1 5 1 A

Exercice précédent (N.1) clos le :

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N, clos le :		31 12 96		31 12 95	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (0)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de recherche et développement*	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	513 478	AG	407 175	106 303	45 821
	Fonds commercial (1)	AH	78 394 007	AI	46 592 863	31 801 144	36 162 344
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	16 437 479	AO	3 963 049	12 474 430	10 418 483
	Constructions	AP	87 393 665	AQ	46 189 452	41 204 213	46 487 491
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	327 821 256	AS	245 507 121	82 314 135	93 318 668
	Autres immobilisations corporelles	AT	114 513 000	AU	91 088 968	23 424 032	26 645 571
	Immobilisations en cours	AV	7 302 704	AW		7 302 704	3 100 944
	Avances et acomptes	AX	513 869	AY		513 869	380 110
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	65 986 720	CV	13 603 699	52 383 022	52 676 053
	Créances rattachées à des participations	BB	20 294 284	BC		20 294 284	8 329 403
	Autres titres immobilisés	BD	75 000	BE		75 000	75 770
	Prêts	BF	30 339 069	BG		30 339 069	331 080
	Autres immobilisations financières*	BH	854 404	BI	447 500	406 904	299 615
TOTAL (I)		BJ	750 438 936	BK	447 799 827	302 639 109	278 271 353
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 955 888	BM		4 955 888	5 350 670
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	21 404 840	BS	9 707 350	11 697 490	15 101 100
	Marchandises	BT	29 849	BU	14 924	14 924	14 924
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	21 140	BW		21 140	48 796
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	77 023 318	BY	7 007 976	70 015 342	47 665 586
	Autres créances (3)	BZ	21 848 136	CA	20 718	21 827 418	26 344 577
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	4 598 967	CE		4 598 967	
	Disponibilités	CF	22 472 274	CG		22 472 274	18 259 192
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 273 766	CI		4 273 766	867 646
TOTAL (II)		CJ	156 628 178	CK	16 750 968	139 877 210	113 652 492
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM					
	Ecart de conversion actif* (V)	CN	23 418			23 418	3 862
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	907 090 532	CV	464 550 795	442 539 737	391 927 707
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Charges de réserve de propriété*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright RedTitan - Servant Soft (1997)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GA
NA

Formulaire obligatoire (article 33 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FRANCAISE MARITIME S.A.			Exercice N 1	Exercice N - 1 2
(Ne pas reporter le montant des centimes)*				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 11 742 240)	DA	11 742 240	8 979 360
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	15 341 813	15 341 813
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	897 936	897 936
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (4)	DF		2 185 130
	Autres réserves	DG	5 197 011	5 197 011
	Report à nouveau	DH	129 318 547	139 252 527
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	50 514 794	(9 356 230)
	Subventions d'investissement	DJ	246 182	229 552
	Provisions réglementées *	DK	38 772 090	41 143 327
	TOTAL (I)	DL	252 030 612	203 870 425
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 415 842	2 647 884
	Provisions pour charges	DQ	52 420	9 066 020
	TOTAL (III)	DR	2 468 262	11 713 904
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	926 996	56 313 446
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	6 426 798	7 410 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 706	18 150
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	62 283 318	71 576 415
	Dettes fiscales et sociales	DY	108 306 355	34 236 382
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 934 917	5 777 359
	Autres dettes	EA	308 142	235 225
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	3 847 677	763 121
	TOTAL (IV)	EC	188 038 910	176 330 168
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	1 953	13 211
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	442 539 737	391 927 707
Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *			442 539 737,22	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	6 900 000	6 900 000
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		2 185 130
	(4) Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ		
	(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
	(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	515 128	54 859 144
	(7) Dont emprunts participatifs	EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

62
NH

Désignation de l'entreprise: FRANCAISE MARITIME S.A.

(ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France 1		Exportation 2		Total 3		4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 164 393	FB	2 051 756	FC	18 216 149	21 538 798		
	Production vendue { biens services*	FD	555 118 948	FE	72 937 858	FF	628 056 806	667 468 906		
		FG	69 002 996	FH	12 102	FI	69 015 098	8 321 878		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	640 286 337	FK	75 001 716	FL	715 288 053	697 329 582		
	Production stockée*						FM	6 303 740	(4 394 024)	
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	13 396 055	88 995	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*						FP	7 679 044	1 550 981	
	Autres produits (1)						FQ	12 568	20 397	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	742 679 460	694 595 931	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	19 291 411	21 141 992
Variation de stock (marchandises)*						FT		3 000		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	232 710 461	300 136 967		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	394 782	314 289		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	138 016 154	140 426 341		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	26 438 444	24 792 430		
Salaires et traitements*						FY	103 065 520	100 698 391		
Charges sociales						PZ	46 892 634	45 922 627		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	45 656 370	49 357 178	
			- dotations aux provisions				GB	4 340 000	4 340 000	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	16 520 449	195 918	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		241 337		
Autres charges						GE	36 169	16 331		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	633 362 393	687 586 801		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	109 317 067	7 009 131		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	580	1 400	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	90 000		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 155 798	824 316	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	71 566	22 688	
	Différences positives de change						GN	361 023	410 162	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	356 634	1 702	
	Total des produits financiers (V)						GP	2 035 602	1 260 268	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	12 673 625	977 072	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 011 160	15 161 064	
	Différences négatives de change						GS	274 961	743 511	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	13 959 746	16 881 647	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 924 144)	(15 621 379)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	97 392 923	(8 612 248)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BQ
NM

	FRANCAISE MARITIME S.A. Annexe liasse fiscale au 31/12/96	TABLEAU 2052
--	--	-------------------------------

LIGNE GB		
- Dotation pour dépréciation du fonds de commerce réévalué lors de la fusion 1988		1 460 000
- Dotation pour dépréciation du fonds de commerce réévalué lors de la fusion 1990		2 880 000
	TOTAL	4 340 000

LIGNE GC		
- Provision pour dépréciation des stocks		9 707 350
- Provision pour dépréciation des comptes clients		6 813 099
	TOTAL	16 520 449

Ge
NH

[illegible]

	FRANCAISE MARITIME S.A. Annexe liasse fiscale au 31/12/96	TABLEAU 2053
--	--	-------------------------------

(7) DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	39 300	-
Requete T. I. Pontivy	500	-
Charges exceptionnelles de restructuration	6 350 084	-
V.N.C. des immobilisations corporelles cédées	732 868	-
Perte sur litige	36 104	-
Solde compte débiteurs	21 465	-
Solde compte fournisseurs	340	-
Transaction amiable	18 000	-
Pertes sur titres	25 000	-
Pertes sur dépôt de garantie	21 930	-
Dommages & intérêts	1 050 528	-
Article 700	22 500	-
Dotations/reprises sur provisions réglementées (immobilisations)	-	208 800
Dotations/reprises sur amortissements dérogatoires	4 869 223	7 031 660
Dédits & pénalités perçus	-	243 596
Dégrèvement Droit de Mutation	-	9 330
Dégrèvement Droit de 1,20 %	-	544 727
Dégrèvement Taxe Professionnelle	-	3 112 037
Rentrées sur créances amorties	-	2 806
Produits de cession d'immobilisations	-	1 032 923
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-	30 470
Chèques non encaissés	-	150
Excédents de recettes APAVE	-	435
Article 700	-	3 000
Solde compte fournisseurs	-	306 818
Solde compte clients	-	48 164
Reprises sur provisions pour risque	-	2 104 000
Reprises sur provisions pour avances remboursables	-	298 685
Reprises sur provisions restructuration 1991	-	6 146
Reprises sur provisions restructuration 1995	-	6 615 030
TOTAL	13 187 843	21 598 777

62
NH

Désignation de l'entreprise **SOPRORGA** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **77 RUE CHARLES MICHELS 93523 SAINT DENIS** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **5 5 2 0 0 2 2 5 5 0 0 0 1 6** Code APE **2 4 1 G** Exercice précédent (N.1) clos le :

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N, clos le : 31 12 96		Exercice précédent (N.1) clos le : 31 12 95	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (0)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de recherche et développement*	AD	AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 519 388	127 586
	Fonds commercial (1)	AH	AI	23 960 005	21 263 069
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	389 061	80 440
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	218 764	55 157 296
	Constructions	AP	AQ	37 774 908	74 633 198
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	217 035 363	117 815 057
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	94 124 406	21 869 825
	Immobilisations en cours	AV	AW		21 052 535
	Avances et acomptes	AX	AY		6 263 852
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	8 961 740	54 778 956
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		355 000
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG	697 736	24 491
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		997 919
TOTAL (I)		BJ	BK	384 681 370	374 419 225
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		7 489 416
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	8 049 809	18 516 972
	Marchandises	BT	BU		742 043
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 318 324	95 852 565
	Autres créances (3)	BZ	CA		31 016 197
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		13 679 861
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		486 028
	TOTAL (II)	CJ	CK	10 368 132	167 783 083
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL			
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM			
	Ecart de conversion actif* (V)	CN			65 164
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	IA	395 049 502	542 267 473
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Classes de répartition de propriété :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise **SOPRORGA**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N
1Exercice N - 1
2

		DA	40 479 300	40 479 300
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DB	238 761 217	238 761 217
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DC		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DD	102 000	102 000
	Réserve légale (3)	DE		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DF	3 359 645	3 359 645
	Réserves réglementées (3) (4)	DG	1 700 000	1 700 000
	Autres réserves	DH	(336 271 344)	(229 771 411)
	Report à nouveau	DI	10 345 827	(106 499 933)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DJ		
	Subventions d'investissement	DK	64 200 417	66 576 784
	Provisions réglementées *	DL	22 677 062	14 707 602
	TOTAL (I)	DM		
		DN		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DO		
	Avances conditionnées	DP	37 579 752	45 683 181
	TOTAL (II)	DQ	525 465	525 465
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DR	38 105 216	46 208 646
	Provisions pour charges	DS		
	TOTAL (III)	DT		
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DU	302 607 086	289 698 979
	Autres emprunts obligataires	DV	7 318 105	6 877 825
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DW		
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DX	82 384 285	107 724 840
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DY	42 888 360	41 594 283
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DZ	8 870 930	7 783 743
	Dettes fiscales et sociales	EA	35 102 513	61 144 902
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EB	2 256 195	3 861 250
	Autres dettes	EC	481 427 474	518 685 823
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	ED	57 720	552 134
	TOTAL (IV)	EE	542 267 473	580 154 204
	Ecart de conversion passif * (V)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes *			542 267 472,50	
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	1F	3 359 645	3 359 645
	(4) Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	1G		
	(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1H	2 256 195	
	(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1I	2 667 086	2 043 791
	(7) Dont emprunts participatifs	1J		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

69
NH

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: SOPRORGA

(ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France 1	Exportation 2	Total 3	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA 13 162 536	FB 68 181 628	FC 81 344 164	64 975 494
	Production vendue { biens services*	FD 542 956 504	FE 189 429 159	FF 732 385 662	845 028 302
		FG 67 198 038	FE 722 663	FI 67 920 701	42 948 901
	Chiffres d'affaires nets*	FJ 623 317 077	FK 258 333 450	FL 881 650 527	952 952 696
	Production stockée*			FM 4 937 549	(2 665 373)
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			PO 21 860 329	5 255 741
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*			PP 13 431 710	12 892 110
	Autres produits (1)			PQ 204 403	228 431
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 922 084 517	968 663 605
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS 68 635 373	92 719 386
	Variation de stock (marchandises)*			FT (763 305)	442 939
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 298 270 319	383 528 925
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV 524 235	1 839 948
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*			PW 225 411 123	248 373 745
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 38 461 901	38 114 314
	Salaires et traitements*			FY 120 914 378	141 340 948
	Charges sociales			FZ 62 008 272	69 997 660
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA 57 417 620	56 365 429
				GB 2 499 999	2 499 999
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC 14 623 010	962 243
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD 499 262	
	Autres charges			GE 286 699	185 458
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 888 788 886	1036 370 996
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG 33 295 631	(67 707 391)
	Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ 810 840	2 016 228
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK 4 896	27 448
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 2 310 134	380 053
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM 106 332	114 596
	Différences positives de change			GN 1 571 791	1 233 583
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO 9 893	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)			GP 4 813 885	3 771 909
	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ 17 238 714	76 332
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 17 946 520	24 205 486
	Différences négatives de change			GS 733 574	1 386 862
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU 35 918 807	25 668 680
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (31 104 922)	(21 896 771)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 2 190 710	(89 604 162)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GR
NA

Désignation de l'entreprise **SOPRORGA**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 12 589 726	30 864 923
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 14 754 210	4 078 196
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 40 511 128	45 374 125
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 67 855 065	80 317 244
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE 26 273 427	38 219 391
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 15 087 288	4 874 967
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 18 239 233	54 893 736
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 59 599 947	97 988 095
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 8 255 117	(17 670 851)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(775 080)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 100 000	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 994 753 467	1052 752 758
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 984 407 640	1159 252 691
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN 10 345 827	(106 499 933)

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	18 501	15 588
		IG	1 588 707	1 563 129
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	98 009	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 309 874	2 271 767
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 233 365	1 593 057
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VOIR ANNEXE			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
SUBVENTIONS EQUARRISSAGE			1 588 707
CREANCES DOUTEUSES/IRRECOURVABLES		98 009	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

62
Wol

METHODE DE DETERMINATION DES PARITES

La base d'évaluation repose sur les résultats prévisionnels des exercices 1997 à 2000. Cette méthode utilise en outre un taux d'actualisation de 12 % sur les résultats prévisionnels de cette période.

Les valeurs retenues pour les calculs de la parité SOPRORGA et FRANCAISE MARITIME reposent initialement sur les bénéfices prévisionnels de l'an 2000.

A la date d'aujourd'hui :

1/ SOPRORGA

Bénéfice prévisionnel 2000 : $27.605 \times 1/0,12 = 230.042 \text{ KF}$

ce qui, au 1.1.96, est actualisé selon la formule suivante : $\frac{230.042}{1,12} = 146.196 \text{ KF}$

On ajoute à cela les résultats des années 1997, 1998 et 1999, soit :

1999 :

$$\frac{27.605}{1,12} = 19.649 \text{ KF}$$

1998 :

$$\frac{35.379}{1,12} = 28.204 \text{ KF}$$

1997 :

$$\frac{38.749}{1,12} = 34.597 \text{ KF}$$

soit une valeur globale pour SOPRORGA de :

146.196 KF
34.597 KF
28.204 KF
<u>19.649 KF</u>
228.646 KF

Ba
NH

2/ FRANCAISE MARITIME

Calcul identique, soit un résultat an 2000 de : $63.500 \times 1/0,12 = 529.167 \text{ KF}$
 ce qui, au 1.1.96, donne : $\frac{529.167}{1,12} = 396.295 \text{ KF}$

pour 1999 :

$$\frac{63.500}{1,12} = 45.198 \text{ KF}$$

pour 1998 :

$$\frac{68.500}{1,12} = 54.608 \text{ KF}$$

pour 1997 :

$$\frac{79.719}{1,12} = 71.178 \text{ KF}$$

La valeur totale est donc de :

396.295 KF
 45.198 KF
 54.608 KF
71.178 KF
507.279 KF

La prime minimum est donc donnée par le passif F.M. au 31.12.96 duquel on enlève les provisions réglementées soit :

. provision pour investissements	1.282.934 KF
. provision pour hausse des prix	2.855.393 KF
. provision pour amortissements dérogatoires	34.633.763 KF

Ces provisions doivent obligatoirement être reconstituées par imputation sur la prime de fusion.

En conséquence, les parités nous sont données de la façon suivante :

FRANCAISE MARITIME : 507.279 KF nous donne une valeur des actions de **3.672,10 F.**

SOPRORGA, à 228.646 KF, nous donne une valeur par action de **564,85 F.**

La parité est donc de **6,50** et nous aurons 325 actions SOPRORGA pour 50 actions F.M.

GQ
NR

L'augmentation de capital à réaliser sera donc de $138.144 \text{ actions} \times 325/50 = 897.936 \text{ actions}$ à émettre, soit **89.793.600 F.** d'augmentation de capital (action SOPRORGA = 100 F.)

Le boni de fusion sera donc le suivant :

. situation nette	:	252.030.612 F.
		<u>- 49.593.696 F. de distribution</u>
		202.436.916 F.

L'augmentation de capital étant de 89.793.600 F., le boni sera de :	202.436.916 F.
	<u>- 89.793.600 F.</u>
	112.643.016 F.

Il faut donc déduire de ce montant les provisions réglementées, hors provisions pour investissements, s'élevant à 37.489.156. F.

Le solde permettra de couvrir les frais d'opération et la dotation à la réserve légale : 75.154.160 F.

Annexe N° **3**
Contrat de fusion FRANCAISE MARITIME par SOPRORGA

Marques au nom de la société FRANCAISE MARITIME

MARQUES	PAYS	N° ENREGISTREMENT	DATE ENREGISTREMENT	CLASSES
ATLANTE	FRANCE	1.271.566	14 FEVRIER 1984	1, 29, 30, 31, 32.
ATLANTE	FRANCE	1.227.307	3 JANVIER 1983	31.
ATLANTE	ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : BENELUX, ESPAGNE	R.398.575	18 MAI 1993	31
ATLANTE	FEDERATION DE RUSSIE	93.011.479/122.721	18 MARS 1993	31
BILTONG	FRANCE	1.712.907	20 JUILLET 1990	31
BREIZ-LER (+ logo poissons)	FRANCE	1.391.847	30 JANVIER 1987	18, 29 et 31
HYDRATLANTE	FRANCE	1.401.820	3 AVRIL 1987	29, 30 et 31
HYDRATLANTE	ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : Autriche, Benelux, Espagne, Ex-Allemagne Fédérale, Italie, Portugal, Suisse	514.979	18 AOUT 1987	29, 30 et 31
HYDRATLANTE	ROYAUME-UNI	1.319.707	3 AVRIL 1987	31
HYDRATLANTE	IRLANDE	125.005	3 AVRIL 1987	31
MYCOSUP	FRANCE	96.648.618	30 OCTOBRE 1996	1
MYCOSUP	ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : Benelux, Pologne	en cours de dépôt	en cours de dépôt	1
Dessin POISSONS	FRANCE	1.261.356	14 FEVRIER 1984	1, 29, 30, 31 et 32
SOLATLANTE	FRANCE	1.401.819	3 AVRIL 1987	29, 30 et 31
SOLATLANTE	ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : Autriche, Benelux, Espagne, Ex-Allemagne Fédérale, Italie, Portugal, Suisse	514.978	18 AOUT 1987	29, 30 et 31
SOLATLANTE	CANADA	441.285	31 MARS 1995	
SOLATLANTE	ROYAUME-UNI	1.319.704	3 AVRIL 1987	31
SOLATLANTE	IRLANDE	125.008	3 AVRIL 1987	31
SOLATLANTE	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	1.824.795	8 MARS 1994	1

64
NH

Annexe n° 4

ETAT DES BIENS IMMOBILIERS
APPORTES PAR FRANCAISE MARITIME S.A.

ARZANO (Finistère, 29)

①. a) Situation géographique

ARZANO - Lieudit "Pont Kériazo"

b) Description des biens immobiliers

Un établissement industriel.

Terrain d'une contenance totale de 1 ha 23 a 29 ca figurant au cadastre de la commune en section ZT sous les numéros 42 et 43.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'une cession immobilière en date du 11 janvier 1977 de la Société Industrielle de Récupération des Déchets Animaux "SIRDA", sise à Arzano.

②. Acquisition immobilière du 10.02.1990

a) Situation géographique

Arzano

b) Description des biens immobiliers

Terrain d'une contenance totale de 12 a, 21 ca figurant au cadastre de la commune en section ZT sous les numéros 44 et 82.

c) Origine de propriété

Les biens ont été acquis par Française Maritime en vertu d'une cession immobilière en date du 10 février 1990 de Monsieur Le Bihan.

.../...

GA
NH

BAZOUGES - Château Gontier (Mayenne, 53)

a) Situation géographique

Bazouges - La Croix Blanche.

b) Description des biens immobiliers

Ensemble de bâtiments et ouvrages à usage industriel, stockage, administration et remise ainsi que 2 maisons ouvrières.

Terrains d'une contenance totale de 13 ha 55 a 37 ca figurant au cadastre de la commune en section A sous les numéros 7 à 22 et 152 à 156.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la "Société d'exploitation des Etablissements ROYER", société anonyme sise "La Croix Blanche" à Bazouges, au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24 novembre 1988.

BRAINS (Loire Atlantique, 44)

a) Situation géographique

Commune de Brains, lieudit Bellerive - Basse Lande - La Métairie Neuve.

b) Description des biens immobiliers

Bâtiments et ouvrages à usage industriel et deux maisons d'habitation. Terrains d'une contenance totale de 14 ha 8 a 97 ca figurant au cadastre de la commune en section AC sous les numéros : 22, 24, 25, 35 à 37, 40 à 43, 46 et 47, 84 à 88 et 90 à 94.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la Société Nantaise de Produits Organiques "SONAPOR", sise à Brains au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24 novembre 1988.

CLISSON (Loire Atlantique, 44)

a) Situation géographique

Clissons - Lieudit "La pièce des Vignes" - La pièce des Arevenoux

.../...

GR
NY

b) Description des biens immobiliers

Terrains d'une contenance totale de 17 a 38 ca figurant au cadastre de la commune en section AO sous les numéros 27 et 28.

c) Origine de propriété

Les Biens immobiliers ont été apportés par la "Société Nantaise de Produits Organiques" (SONAPOR), SARL sise à Brains, au contrat de fusion absorption par FRANCAISE MARITIME en date du 24.11.1988.

CONCARNEAU (Finistère, 29)①a) Situation géographique

Concarneau - Lieudit la Croix Neuve.

b) Description des biens immobiliers

Bâtiments et ouvrages industriels.

Terrains et parcelles de terre d'une contenance totale de 7 ha 84 a 28 ca figurant au cadastre en sections :

YB 422	Keramporiel		27 a	98 ca
Z0 23	Kermimosas	1 ha	19 a	20 ca
Z0 79	Stang Argant			90 ca
Z0 83	La Croix Neuve (immeuble)	2 ha	91 a	85 ca
Z0 154	La Croix Neuve (immeuble)	3 ha	12 a	11 ca
Z0 155	La Croix Neuve		32 a	19 ca
Z0 336	La Croix Neuve		28 a	03 ca

			8 ha	12 a 26 ca

.../...

c) Origine de propriété

Patrimoine immobilier provenant de différentes acquisitions et opérations d'échanges effectués par Française Maritime (anciennement Société Française des Industries Maritimes) en date du:

. 27.08.1919	(acquisition des époux MONTIER)
. 14.04.1926	(acquisition des époux TUAL)
. 20.05.1937	(adjudication de la S.A. NITRA)
. 7.08.1963	(acquisition des époux FOULER)
. 4 et 20.05.1965	(acquisition des époux FOULER)
. 3.03.1967	(acquisition des époux CALVEZ)
. 4.06.1969	(acquisition de veuve CALVEZ)
. 13.06.1977	(échange de terre avec Monsieur Louis LECRANE)
. 19.02. et 5.3.1982	(acquisition de Madame Monique COLIN)
. 16 et 11.11.1983	(acquisition des conjoints LE BEUX)
. 31.12.1985	(acquisition des époux HERVEET)

② Hangar

a) Situation géographique

Concarneau - Lieudit La Croix Neuve.

b) Description des biens immobiliers

Hangar construit en parpaing et couvert en éverite d'une superficie de 144 m²
Terrain d'une contenance totale de 3 a 90 ca, figurant au cadastre de la commune en section Z0 sous le numéro 334.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'une cession immobilière en date du 24.04.1995 des époux HERVEET.

CROUAY (Calvados, 14)

a) Situation géographique

Crouay - Lieudit Fauvel.

b) Description des biens immobiliers

Un ensemble industriel. Terrains d'une contenance totale de 3 ha 97 a 65 ca figurant au cadastre de la commune en section A sous les numéros 100, 101, 109, 111 à 116.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la société "Assainissement du Bessin" SARL, sise à Crouay, au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 22.11.1990.

ECOMMOY (Sarthe, 72)a) Situation géographique

Ecommoy, Lieudit "Le Fouillet".

b) Description des biens immobiliers

Un immeuble à usage d'habitation et industriel pour une contenance totale de 2 ha 45 a 48 ca figurant au cadastre de la commune d'Ecommoy en section F numéro 469, 472 à 477 et 584.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce en date du 31.03.1984 des époux Robert FRECHET.

ETRICHE (Maine et Loire, 49)a) Situation géographique

Etriché, Lieudit "La Pierre".

b) Description des biens immobiliers

Un ensemble industriel.

Terrains d'une contenance totale de 1 ha 65 a 56 ca figurant au cadastre de la commune en section Y aux numéros 86, 88, 97, 98, 108 et 110.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la société "Anciens Etablissements SALMON", sise à Concarneau au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.88.

GUER (Morbihan, 56)a) Situation géographique

Guer.

.../...

Ga
NH

b) Description des biens immobiliers

Un immeuble industriel.

Terrains d'une contenance totale de 7 ha 44 a 5 ca figurant au cadastre de la commune en section Y aux numéros 89, 94, 51 et 71.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'une cession immobilière en date du 27.07.1990 de la société "Le Marché aux Cuir de l'Ouest", sise à Bains de Bretagne (Ille et Vilaine).

GUIPAVAS (Finistère, 29)**a) Situation géographique**

Guipavas

b Description des biens immobiliers

Terrains figurant au cadastre en section G sous les numéros , 2258 et 2261 pour une contenance totale de 25 a.

c) Origine de propriété

Acquisition du 10 mai 1988 de la société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (SEMAEB), société anonyme d'économie mixte sise à Rennes.

ISSE (Loire Atlantique, 44)**① Biens provenant de la fusion absorption avec SALMON****a) Situation géographique**

Issé.

b) Description des biens immobiliers

Un ensemble industriel.

Terrains d'une contenance totale de 17 ha 43 a 57 ca figurant au cadastre de la commune en section ZL aux numéros 1, 2, 7, 9, 17, 21, 23, 24, 27, 28, 54, 57 et ZM 3.

.../...

Ge
NR

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la société "Anciens Etablissements SALMON", sise à Concarneau au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1988.

② Issé - Acquisition immobilière du 19.05.1992

a) Situation géographique

15 rue Saint Joseph - Issé.

b) Description des biens immobiliers

Une maison d'habitation avec un terrain et un garage. Terrains d'une contenance totale de 20 a 49 ca figurant au cadastre de la commune en section B, numéros 803 et 805.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'un acte de cession immobilière en date du 19.05.1992 des époux Jean Yves COGREL.

③ Issé a) Situation géographique

La Champagne de BOISSAIS - Issé.

b) Description des biens immobiliers

Parcelle de terre d'une contenance totale 3 ha 83 a 60 ca figurant au cadastre de la commune en section ZI numéros 24 et 25.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'un acte de cession immobilière en date du 30.09.1992 des conjoints LAMBALAI.

LOCMINE (Morbihan, 56)

a) Situation géographique

Locminé - Lieudit "Kerlevinez".

b) Description des biens immobiliers

Ensemble de terrains d'une contenance totale de 1 ha 18 a 45 ca figurant au cadastre de la commune en section AK sous les numéros 224, 252, 273 et 274.

.../...

6a
N d

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la société anonyme "Equarrissage de Locminé", sise à Locminé, au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1988.

LORIENT (Finistère, 44)

a) Situation géographique

Lorient - 9 rue Florian Laporte

b) Description des biens immobiliers

Ensemble industriel.

Terrain d'une contenance totale de 5 a 91 ca figurant au cadastre de la commune en section CI sous le numéro 53.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'une cession immobilière en date du 24.04.86 de la société SHELL française.

MOUSTOIR 'AC (Morbihan, 56)

a) Situation géographique

Moustoir'Ac - Lieudit Pré du Moulin - l'Etang

b) Description des biens immobiliers

Terrains d'une contenance totale de 29 a 10 ca figurant au cadastre en section ZA sous les numéros 66 et 105.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la S.A. Equarrissage de Locminé sise à Locminé au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1988.

.../...

PLOUVARA (Côte d'Armor, 22)

❶ Biens immobiliers provenant des fusions absorption

a) Situation géographique

Plouvara - Lieudit "Les Iles".

b) Description des biens immobiliers

Ensemble industriel. Terrains d'une contenance totale de 9 ha 66 a 11 ca figurant au cadastre de la commune en section ZE numéros 32, 52, 55, 61, 62, 65 et 67.

c) Origine de propriété

- Les biens immobiliers ont été apportés par la Société Anonyme du Fonder Breton "SAFOB" au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 14.11.1986 pour les parcelles section ZE numéros 32 et 55 (contenance 2 ha 15 a 0 ca) ;
- Les biens immobiliers ont été apportés par la Société Armoricaire des Déchets Animaux "SARDA" au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1988 pour les parcelles section ZE numéros 52, 53, 61, 62, 65 et 67 (contenance 7 ha 61 a 11 ca).

❷ Acquisition immobilière du 18.9.1991

a) Situation géographique

Plouvara, lieux dits "les Iles", "la Lande des Romains", " Les Pylards", "La Grande Lande des Pylards".

b) Description des biens immobiliers

Installations d'assainissement et adduction en eau.

Terrains d'une contenance totale de 6 ha 87 a 36 ca figurant au cadastre de la commune en section ZE numéros 60, 63, 83, et en section B numéros 975, 976 et 986.

c) Origine de propriété

Les biens immobilier ont été acquis par Française Maritime en vertu d'un acte de cession immobilière en date du 18.09.1991 de la commune de Plouvara.

.../...

③ Acquisition immobilière du 22.09.1992

a) Situation géographique

Plouvara - lieudit "les Iles".

b) Description des biens immobiliers

Parcelle de terre d'une contenance totale de 5 ha 98 a 80 ca figurant au cadastre de la commune en section ZE numéro 24.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'un acte de vente immobilière du 22.09.1992 des époux GICQUEL.

④

a) Situation géographique

Plouvara, lieudit "La Ville Chevalier"

b) Description des biens immobiliers

Parcelle de terre d'une contenance totale de 4 ha 58 a 63 ca figurant au cadastre de la commune en section ZE numéro 50.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été acquis par Française Maritime en vertu d'un acte de cession immobilière du 17.11.1994 de Madame Guenegou.

PLUMELIN (Morbihan, 56)

a) Situation géographique

Plumelin, Lieudit "Parc Lann".

b) Description des biens immobiliers

Ensemble de terrains d'une contenance totale de 30 a 99 ca figurant au cadastre de la commune en section ZV sous les numéros 29, 30 et 31.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la société anonyme "Equarrissage de Locminé", sise à Locminé au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1988.

GR
NR

PONT AVEN (Finistère, 29)a) Situation géographique

Pont Aven - Lieudit "Rustéphan".

b) Description des biens immobiliers

Ensemble de terrains d'une contenance totale de 1 ha 68 a 52 ca figurant au cadastre de la commune en section C sous les numéros 1122, 1203, 1204, 1433, 1434.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la société anonyme "Equarrissage de Locminé", la société "Etablissements SALMON" et la société anonyme "Française Maritime" au contrat de fusion absorption par Française Maritime des deux sus-nommées sociétés, en date du 24.11.1988, les trois sociétés étant antérieurement propriétaires indivis.

QUIMPER (Finistère, 29)a) Situation géographique

Quimper, section de Ker Feunteum - Lieudit "Kervouyec".

b) Description des biens immobiliers

Ensemble industriel.

Terrains d'une contenance totale de 70 a 82 ca figurant au cadastre de la commune en section D sous les numéros 1136 et 1137.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la S.A. les "Etablissements Jean SALAUN et Fils" sise Chemin de Kerben Kervouyec, Quimper (29000) au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 22.11.1990.

SAINT BRANDAN (Côte d'Armor, 22)a) Situation géographique

Saint Brandan - Lieudits Carboueux - la Côte à la Brette - le Clos du Breil - les Aubées et le Moulin neuf.

.../...

ga
WK

b) Description des biens immobiliers

Divers terrains d'une contenance totale de 1 ha 65 a 64 ca figurant au cadastre de la commune en section D sous les numéros 1623, 1625, et en section ZV sous les numéros 63, 272, 91, 184, 185 et 186.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la Société Armoricaine de Récupération de Déchets Animaux, "SARDA", sise à Plouvara au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1988.

SAINT DESIR DE LISIEUX (Calvados, 14)

a) Situation géographique

Saint Désir de Lisieux - Lieudit le Bois l'Evêque.

b) Description des biens immobiliers

Un ensemble industriel.

Terrains d'une contenance totale de 51 a 58 ca figurant au cadastre de la commune en section A sous le numéro 158.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la Société Assainissement du Bessin Equarrissage, SARL, sise à Crouay - Bayeux (14100) au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 22.11.1990.

SAINT GERMAIN SUR ILLE (Ille et Vilaine, 35)

a) Situation géographique

Saint Germain sur Ille - Lieudits "La Jannaie", "le Chemin de la Jannaie", et "le Pré du Moulin".

b) Description des biens immobiliers

Terrains d'une contenance totale de 3 ha 35 a 28 ca figurant au cadastre de la commune en section A sous les numéros 1078, 1079, 1081.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la S.A. Bretonne de Récupération sise La Jannaie en Melesse au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1986.

GA
NH

SAINT MARTIN DES CHAMPS (Finistère, 29)**a) Situation géographique**

Saint Martin des Champs - Lieudit Kerolze Izela.

b) Description des biens immobiliers

Terrain d'une contenance globale de 89 a 65 ca figurant au cadastre de la commune en section C, sous les numéros 230, 232, 731, 732.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la Société Armoricaire de Récupération de Déchets Animaux "SARDA" sise à Plouvara au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 24.11.1988.

VITRE (Ile et Vilaine, 35)**① Transfert de biens sociaux de la SNC "Etablissements Jean Pierre CORNIER"****a) Situation géographique**

Vitré - Lieudit la Haie Robert.

b) Description des biens immobiliers

Un ensemble immobilier à usage d'exploitation d'équarrissage et d'habitation.
Terrains d'une contenance totale de 1 ha 47 a 03 ca, figurant au cadastre de la commune en section E sous les numéros 74, 75 et 76.

c) Origine de propriété

Transfert de biens sociaux de la Société en Nom Collectif "Etablissements Jean Pierre Cornier" sise à Vitré, au profit de Française Maritime par un acte du 28.01.1993, Française Maritime étant l'associé unique.

② Fusion absorption de SIRA**a) Situation géographique**

Vitré - Lieudit la Haie Robert.

b) Description des biens immobiliers

.../...

GA
NKH

- Diverses parcelles de terrains d'une contenance totale de 1 ha 55 a 50 ca figurant au cadastre de Vitré en section E sous les numéros 409, 410 et 425.
- La Grande Lande d'une contenance de 55 a 40 ca figurant au cadastre en section E sous le numéro 331.

c) Origine de propriété

Les biens immobiliers ont été apportés par la SARL Société Industrielle de Récupération Animale "SIRA", sise à Vitré au contrat de fusion absorption par Française Maritime en date du 22.11.1990.

Annexe n°5

FRANCAISE MARITIME

PARC VEHICULES **SIEGE CONCARNEAU** **au 31.12.1996**

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE/EQUIPEMENT
VL - CTTE	PEUGEOT	5656 VN 29	205 20SA92
VL - CTTE	PEUGEOT	9085 WQ 29	205 20SA921
VL - CTTE	RENAULT	3831 WL 29	FOURGON S40405
V.PARTIC.	OPEL ASTRA	6600 XP 29	TAA408
V.PARTIC.	OPEL VECTRA	9677 XK 29	1700 TD
V.PARTIC.	OPEL VECTRA	9679 XK 29	1700 TD
V.PARTIC.	OPEL VECTRA	9681 XK 29	1700 TD
V.PARTIC.	PEUGEOT	418 XM 29	605 SLDT
V.PARTIC.	PEUGEOT	4249 WR 29	605 6BRFZ8
V.PARTIC.	PEUGEOT	8725 WH 29	605 6BR6A2
V.PARTIC.	RENAULT	1069 XB 29	SAFRANE
V.PARTIC.	RENAULT	2870 WN 29	R19 B53 405
V.PARTIC.	RENAULT	3829 WL 29	R19 B53 405
V.PARTIC.	RENAULT	8638 WA 29	B53 405
	TOTAL VEHICULES LEGERS		3
	TOTAL VOITURES DE TOURISME		11
	TOTAL GENERAL		14

PARC VEHICULES
Etablissement de CONCARNEAU
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE / EQUIPEMENT
CAMION	MERCEDES	489 VQ 29	2629 BENNE
CAMION	MERCEDES	869 RX 29	2624 RALLONGE/BENNE
CAMION	MERCEDES	1679 VG 29	1617 BENNE
CAMION	MERCEDES	2070 SQ 29	1928 RALLONGE/BENNE
CAMION	MERCEDES	2489 XB 29	2538 BENNE
CAMION	MERCEDES	39 XP 29	1928 BENNE
CAMION	MERCEDES	40 XP 29	1517 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	4127 WJ 29	914
CAMION	MERCEDES	5798 SR 29	1928 BENNE
CAMION	MERCEDES	7473 SZ 29	1928 BENNE
CAMION	MERCEDES	8425 ST 29	1617 BENNE
CAMION	MERCEDES	9342 WA 29	1517 BENNE
CAMION	MERCEDES	9471 TG 29	1213 BENNE
CAMION	MERCEDES	9681 SC 29	1919 BENNE
CAMION	MERCEDES	9833 VH 29	1922 BENNE
CAMION	MERCEDES	9881 TK 29	1928 BENNE
CAMION	MERCEDES	1250 XL 29	2538D45M BENNE AMO
CAMION	MERCEDES	5358 VF 29	1617 BENNE
CAMION	MERCEDES	9637 TP 22	2538D45M
CAMION	RENAULT	7750 VW 29	BDO2A1 BENNE
CAMION	SCANIA	44 XP 29	PH621H BENNE AMO
CAMION	SCANIA	6763 WZ 29	PH621E4
CAMION	SCANIA	8613 WQ 29	P 113 HL BENNE
CAMION	UNIC	1796 TK 29	A1VMHOC
CAMION	VOLVO	2340 VW 29	FL10 BENNE
CAMION	VOLVO	2344 VW 29	FL10 BENNE
CAMION	VOLVO	2940 WJ 29	F1062 BENNE
REMORQUE	FRUEHAUF	289 TV 29	R19C3NL BENNE
REMORQUE	FRUEHAUF	4008 VX 29	FR19C3NL - P.CAISSON
REMORQUE	FRUEHAUF	49 XP 29	R19C3NL BENNE AMO
REMORQUE	FRUEHAUF	8340 TM 29	R19C3NL BENNE
REMORQUE	POMIERS	279 WH 29	ORIGINAL BENNE
REMORQUE	POMIERS	569 WZ 29	ORIGINAL
REMORQUE	POMIERS	3279 WV 29	ORIGINAL BENNE AMO
REMORQUE	POMIERS	7195 XB 29	ORIGINAL BENNE
REMORQUE	POMIERS	8548 WQ 29	ORIGINAL BENNE
REMORQUE	ROBUSTEKAI	1982 TQ 22	R2102F
REMORQUE	TRAILOR	60 TL 29	R19EM3L BENNE
REMORQUE	TRAILOR	103 TC 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	1206 TB 29	R19E BENNE

PARC VEHICULES
Etablissement de CONCARNEAU
au 31.12.1996

REMORQUE	TRAILOR	1646 SQ 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	2006 SN 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	2071 SQ 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	4294 TJ 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	45 XP 29	R1749E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	5075 TK 29	R192EM3L BENNE
REMORQUE	TRAILOR	5236 SN 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	5281 SQ 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	5854 SR 29	R19E BENNE
REMORQUE	TRAILOR	6455 TK 29	R19192EM3L BENNE
REMORQUE	TRAILOR	9898 TL 29	R192EM3L BENNE
S/REMORQUE	BENALU	5398 VB 29	T34C1NL BENNE
S/REMORQUE	FRUEHAUF	7371 VG 29	T34C1NA
S/REMORQUE	MAGYAR	4393 WX 29	SR3MER CITERNE
S/REMORQUE	TRAILOR	2077 QH 29	S29315 BENNE
S/REMORQUE	TRAILOR	2287 WJ 29	S32 BENNE
S/REMORQUE	TRAILOR	6821 TL 29	S29 S322EN3L BENNE
TRACTEUR	MERCEDES	2585 VL 29	1929 PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	6880 SZ 29	1928 SREM
TRACTEUR	MERCEDES	9039 TG 29	1928 S SREM
V.LEGER	CITROEN	43 XP 29	VDPB
V.LEGER	MERCEDES	3391 SZ 29	B307D33 PLATEAU
V.LEGER	MERCEDES	3840 TC 29	207DC/30 FOURGON
V.LEGER	RENAULT	3731 VB 29	FOURGON R5
V.LEGER	RENAULT	9383 VL 29	EXPRESS F40 FOURGON
V.LEGER	VOLKSWAGEN	88 VN 29	GOLF 17CR21
V.PARTIC.	PEUGEOT	3694 XC 29	806 221RB2
DIVERS	DAIMLER	5396 TN 29	BALAYEUSE LP113B
ENG.MANUT.	CATERPILL.		
ENG.MANUT.	CATERPILL.		
ENG.MANUT.	CATERPILL.		
ENG.MANUT.	CLARK		à tête rotative
ENG.MANUT.	CLARK		à tête rotative
ENG.MANUT.	CLARK		à tête rotative
ENG.MANUT.	CLARK		à tête rotative
ENG.MANUT.	STILL		
ENG.MANUT.		AQ 230 VE	Balayeuse

PARC VEHICULES
Etablissement de CONCARNEAU
au 31.12.1996

	TOTAL CAMIONS	27
	TOTAL REMORQUES	24
	TOTAL SEMI-REMORQUES	6
	TOTAL TRACTEURS	3
	TOTAL VEHICULES LEGERS	6
	TOTAL VOITURES DE TOURISM	1
	TOTAL (sans engins de manutention)	67
	TOTAL E.M. et DIVERS	10
	TOTAL (avec engins de manutention)	77

PARC VEHICULES
Dépôt d'ARZANO
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE/EQUIPEMENT
CAMION	MERCEDES	4261 VN 29	1317 BENNE
CAMION	MERCEDES	8764 VM 29	1317 GRUE
CAMION	MERCEDES	9498 WS 29	1520 BENNE
CAMION	MERCEDES	2188 WR 29	1520 BENNE + GRUE
CAMION	MERCEDES	4715 WZ 29	1520 BENNE + GRUE
CAMION	MERCEDES	5046 WR 29	1520 BENNE + GRUE
CAMION	MERCEDES	6956 WZ 29	1520 BENNE + GRUE
CAMION	MERCEDES	4076 WJ 29	1919 BENNE
CAMION	MERCEDES	5598 RK 29	1919 BENNE
CAMION	MERCEDES	9770 SB 29	1919 BENNE
CAMION	MERCEDES	60 TV 29	1922 BENNE
CAMION	MERCEDES	5303 TR 29	1922 BENNE
CAMION	MERCEDES	9882 TK 29	1922 BENNE
CAMION	MERCEDES	3490 TD 29	1217 BENNE
CAMION	MERCEDES	5462 SP 29	1617 BENNE
S/REMORQUE	TRAILOR	5376 QN 29	S29315 BENNE
S/REMORQUE	TRAILOR	1925 TK 29	S322EN3L BENNE
TRACTEUR	MERCEDES	6297 VA 29	1928 SB2
TRACTEUR	UNIC	8620 VG 29	M1VPJO34
V.LEGER	RENAULT	6818 XE 29	R11 - Fourgon
V.LEGER	VOLKSWAGEN	8789 TG 29	Fourgon
ENG.MANUT.		Non immatric.	
TOTAL CAMIONS			15
TOTAL REMORQUES			0
TOTAL SEMI-REMORQUES			2
TOTAL TRACTEURS			2
TOTAL VEHICULES LEGERS			1
TOTAL VOITURES DE TOURISME			0
TOTAL (sans engin de manutention)			20
Engins de manutention			1
TOTAL (avec engins de manutention)			21

FRANCAISE MARITIME S.A. PARC VEHICULES
Etablissement de LORIENT
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE/EQUIPEMENT
CAMION	BERLIET	6634 QY 56	CA05 A1 BENNE
CAMION	BERLIET	1158 QP 56	GR190LONG/GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	6776 SD 56	BAO 3N1 / BENNE
CAMION	RENAULT	7287 SC 56	BAO2W1 MOD-BENNE
CAMION	RENAULT	8221 RV 56	BA02W1 MOD/BENNE
CAMION	RENAULT	9373 RV 56	BA02W1 SIE3800 BENNE
CAMION	RENAULT	9929 SQ 56	BAO3N1 4800 BENNE
S/REM	BENALU	1328 RA 56	2S31 BENNE
S/REM	BENALU	1692 QD 56	ORIGINAL BENNE
S/REM	ETA	121 ST 56	ORIGINAL CITERNE
S/REM	ETA	1210 TS 56	ORIGINAL CITERNE
S/REM	ETA	4470 SX 56	ORIGINAL CITERNE
S/REM	ETA	7547 SL 56	ORIGINAL CITERNE
S/REM	TRAILOR	255 QC 56	S295 32 CITERNE
S/REM	TRAILOR	2504 TH 56	S332 EN - BENNE
S/REM	TRAILOR	6547 SK 56	S332 EN - BENNE
S/REM	TRAILOR	7160 SC 56	S332 EN - BENNE
S/REM	TRAILOR	9244 RZ 56	VFNS322 EN - BENNE
S/REM	VAN HOOL	2974 RH 56	32 KF 75 - BENNE
TRACTEUR	MERCEDES	4032 TP 56	B834 SR 6M
TRACTEUR	MERCEDES	4708 VE 56	B238 S 5M
TRACTEUR	MERCEDES	6808 SA 56	1933 S 3835M PRS/REM
TRACTEUR	RENAULT	7572 RM 56	RG04 A1 PRS/REM
TRACTEUR	RENAULT	8799 SN 56	RG04A1B PRS/REM
TRACTEUR	SCANIA	8232 TE 56	PA1 PR SREM
TRACTEUR	VOLVO	3674 TC 56	TF10F4237C
TRACTEUR	VOLVO	6861 RU 56	TF104X2S
VL - CTTE	CITROEN	9681 SE 56	BX - SB X YE
VL - CTTE	MERCEDES	6005 SG 56	07D30 PLATEAU SAVOYAR
VL - CTTE	MERCEDES	9250 RV 56	207 DC 30
ENG.MANUT.	ARMAX	21598	LB 20 - 2 T.
ENG.MANUT.	LINDE	3324000899	H 40 DW - 4 T.
ENG.MANUT.	MANITOU	70920	MCE 25 H - 2 T.500
ENG.MANUT.	MANITOU	82246	MI255 GPL - 2 T.500
ENG.MANUT.	MANITOU	82256	MI255 D - 2 T.500
ENG.MANUT.	MANITOU	87902	MI255 GPL - 2 T.500
ENG.MANUT.	MANITOU	87903	MI255 GPL - 2 T.500
ENG.MANUT.	MANITOU	88726	MI255 GPL - 2 T.500

FRANCAISE MARITIME S.A. PARC VEHICULES
Etablissement de LORIENT
au 31.12.1996

TOTAL CAMIONS		7
TOTAL REMORQUES		0
TOTAL SEMI-REMORQUES		12
TOTAL TRACTEURS		8
TOTAL VEHICULES LEGERS UTILITAIRES		3
TOTAL VEHICULES DE TOURISME		0
TOTAL GENERAL (sans engins manut.)		30
TOTAL ENGIN MANUTENTION & DIVERS		8
TOTAL GENERAL		38

PARC VEHICULES
Etablissement de PLOUVARA
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE/EQUIPEMENT
CAMION	MERCEDES	30 VA 22	2024 K
CAMION	MERCEDES	120 TV 22	152042 BENNE
CAMION	MERCEDES	281 RR 22	1217 R 36 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	1242 VA 22	182045
CAMION	MERCEDES	1808 RV 22	1933/1948 M-Non Spéc
CAMION	MERCEDES	2860 TH 22	1928 1914 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	3076 RR 22	1217 R GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	3365 RZ 22	1317 37 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	4172 ST 22	1317 42 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	4393 SY 22	1317 42 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	4668 SA 22	1317 37 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	4732 RU 22	1217 R 36 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	4989 RW 22	1617R1845 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	5050 RZ 22	1317 37 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	5208 TJ 22	809 R BENNE
CAMION	MERCEDES	5340 RV 22	1217 R 36 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	5871 RT 22	1217 R 36 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	6226 RC 22	1213 R 36 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	6829 ST 22	1922 1945 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	7089 TS 22	224KS BENNE
CAMION	MERCEDES	7988 SR 22	1928 1948 GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	8464 TS 22	1520 42
CAMION	MERCEDES	9624 RT 22	1217 R GRUE+BENNE
CAMION	MERCEDES	9657 TP 22	2538D45M
CAMION	RENAULT	1114 TV 22	40ACD7 BENNE
CAMION	RENAULT	2624 SW 22	40ABE2 GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	3566 SP 22	BA02W1 GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	4019 TV 22	40ACB1 GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	4387 TG 22	40ACB1 GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	5514 TG 22	40ACB1 GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	5581 TL 22	40ACB139 GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	8851 TS 22	40ACD7
CAMION	RENAULT	9163 SL 22	150031 GRUE+BENNE
CAMION	RENAULT	9999 TK 22	40ACB1 GRUE+BENNE
CAMION	VOLVO	2289 TM 22	F126243 P.CONT.+GRUE
CAMION	VOLVO	3381 TM 22	F12 P.CONT.+GRUE
CAMION	VOLVO	3988 TJ 22	F126243 P.CONT.
CAMION	VOLVO	3993 TJ 22	F126243 P.CONT.+GRUE
CAMION	VOLVO	3998 TJ 22	F126243 P.CONT.+GRUE
REMORQUE	PAGIS	334 SR 22	ORIGINAL BENNE AMO
REMORQUE	PAGIS	475 SK 22	ORIGINAL PTE CONT.
REMORQUE	POMIERS	437 TJ 22	ORIGINAL BENNE AMO
REMORQUE	POMIERS	4658 TL 22	ORIGINAL BENNE
REMORQUE	ROBUSTEKAI	876 TV 22	R210F10
REMORQUE	SAMRO	1515 RD 22	RR1190 BENNE AMO.
REMORQUE	SAMRO	9337 TF 22	ORIGINAL PTE CONT.

Ge
NH

PARC VEHICULES
Etablissement de PLOUVARA
au 31.12.1996

S.REM	BENALU	1645 SZ 22	2S21
S.REM	BENALU	1647 SZ 22	D33 C1NL
S.REM	BSL	4798 TL 22	SAPCIM CITERNE
S.REM	FRUEHAUF	3321 RK 22	ED32 BENNE
TRACTEUR	MERCEDES	9268 TR 22	243588M
VL - CTTE	CITROEN	363 TJ 22	VDPB
VL - CTTE	PEUGEOT	783 VC 22	306 XAD
V.PARTIC.	RENAULT	5374 TX 22	LAGUNA
V.PARTIC.	RENAULT	5188 VD 22	LAGUNA - B5690E
DIVERS	DUARIB	3488 TR 22	Nacelle élévatrice
DIVERS	RENAULT	742 LV 22	Tracteur agricole
ENG.MANUT	CLARK	Non immatric.	à fourches
ENG.MANUT	CLARK	Non immatric.	à godet
ENG.MANUT	CLARK	Non immatric.	à godet - GPL
ENG.MANUT	JCB	Non immatric.	930
ENG.MANUT	JCB	Non immatric.	930
ENG.MANUT	PEG	Non immatric.	Electrique
ENG.MANUT	SAMBRON	Non immatric.	
ENG.MANUT	MANITOU	Non immatric.	
TOTAL CAMIONS			39
TOTAL REMORQUES			7
TOTAL SEMI-REMORQUES			4
TOTAL TRACTEURS			1
TOTAL VEHICULES LEGERS UTILITAIRES			2
TOTAL VEHICULES DE TOURISME			2
TOTAL GENERAL (sans EM)			55
TOTAL ENGIN MANUTENTION § DIVERS			10
TOTAL GENERAL			65

Parc VEHICULES
Etablissement d'ISSE
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE/EQUIPEMENT
CAMION	MERCEDES	106 WA 44	1314/42
CAMION	MERCEDES	855 WZ 44	1929 48 PCG BENNE
CAMION	MERCEDES	874 UL 44	1413 R 42 BENNE
CAMION	MERCEDES	1156 XR 44	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	1438 WS 44	1314
CAMION	MERCEDES	1488 WB 44	1928 45 BENNE
CAMION	MERCEDES	1506 XW 44	1314/37 BENNE GRUE
CAMION	MERCEDES	2121 VC 44	914 GRUE
CAMION	MERCEDES	2167 WB 44	914 131 BENNE
CAMION	MERCEDES	2201 TS 44	1213 R 36 GRUE
CAMION	MERCEDES	3268 VY 44	1314/42
CAMION	MERCEDES	3671 XW 44	1314 VERS37BENNE/GRUE
CAMION	MERCEDES	3673 XW 44	1314 VERS37BENNE/GRUE
CAMION	MERCEDES	3876 VA 44	814 4931 FOURGON
CAMION	MERCEDES	3903 UK 44	1928 PCG
CAMION	MERCEDES	4342 VY 44	1114 42 BENNE
CAMION	MERCEDES	4459 WQ 44	914 31 BENNE
CAMION	MERCEDES	4482 ST 44	L508 DGA4 FOURGON
CAMION	MERCEDES	4571 WP 44	1929/48 PCG BENNE
CAMION	MERCEDES	5050 ZD 44	2538 D45M BENNE AMO
CAMION	MERCEDES	5225 WR 44	914 31 BENNE
CAMION	MERCEDES	5658 XS 44	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	5663 XS 44	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	5791 VK 44	1928 GRUE
CAMION	MERCEDES	5957 UK 44	1314 R 42 BENNE
CAMION	MERCEDES	6092 WY 44	1929 45 PC BENNE
CAMION	MERCEDES	6457 WH 44	1113 LP BR42 FRIGO
CAMION	MERCEDES	6845 XX 44	914 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	6998 YP 44	23848 M
CAMION	MERCEDES	7001 YP 44	23848 M
CAMION	MERCEDES	7143 VS 44	1317 R18 BENNE
CAMION	MERCEDES	7506 XH 44	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	7670 WP 44	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	7827 WR 44	1314 42 BENNE
CAMION	MERCEDES	8138 WJ 44	1929 45 PC BENNE
CAMION	MERCEDES	8305 YD 44	831 R48 BENNE AMO
CAMION	MERCEDES	8313 YD 44	831 R48 BENNE AMO
CAMION	MERCEDES	8336 YD 44	1314 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	8388 XR 44	1314/37 BENNE GRUE
CAMION	MERCEDES	8400 XR 44	1314/37 GRUE BENNE
CAMION	MERCEDES	8500 WK 44	914 31 BENNE
CAMION	MERCEDES	8503 WK 44	914 31 BENNE
CAMION	MERCEDES	8505 WK 44	914 31 BENNE
CAMION	MERCEDES	8508 WK 44	1928 45 BENNE
CAMION	MERCEDES	8542 WZ 44	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	8650 WK 44	1613 K39 BENNE
CAMION	MERCEDES	9211 TN 44	1213 R42 BENNE

Parc VEHICULES
Etablissement d'ISSE
au 31.12.1996

CAMION	MERCEDES	9279 WQ 44	914 31 BENNE
CAMION	MERCEDES	9287 ZE 44	19 221 945
CAMION	MERCEDES	9389 TD 44	1919 1945 CITERNE
CAMION	MERCEDES	9594 UD 44	913 R 42 GRUE
CAMION	MERCEDES	9926 VR 44	1928 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	1147 WQ 44	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	3996 WA 44	1114 42 BENNE
CAMION	RENAULT	3295 ZF 44	JP2A14 BENNE
CAMION	RENAULT	4151 YP 44	40ACD7A39
CAMION	RENAULT	8198 YQ 44	40ACD739
CAMION-VTST	UNIC	434 YZ 44	FOURGON A1VEHOC2RALL
CAMION	UNIC	4023 TH 44	1902OD2
CAMION	VOLVO	7418 VR 44	FL61 340 BENNE
REMORQUE	SAMRO	2184 YB 44	RE219 RBM
REMORQUE	SAMRO	2187 YB 44	RE219 RBM
REMORQUE	SAMRO	2944 WY 44	R2 1519
REMORQUE	SAMRO	2945 WY 44	R2 1519 PTE CONT.
REMORQUE	SAMRO	4164 UB 44	PC
REMORQUE	SAMRO	4357 YQ 44	RE19RBM
REMORQUE	SAMRO	4559 WP 44	R2 PC
REMORQUE	ROBUSTEKAI	5043 ZD 44	R2102F BENNE AMO
REMORQUE	SAMRO	5692 UJ 44	RR1190 PC
REMORQUE	SAMRO	5825 VR 44	R2 1519 PTE CONT.
REMORQUE	SAMRO	6641 XE 44	R2 1519 PTE CONT.
REMORQUE	SAMRO	6644 XE 44	R2 1519 PTE CONT.
REMORQUE	SAMRO	6820 YZ 44	RE219RBM
REMORQUE	SAMRO	6821 YZ 44	RE219RBM
REMORQUE	SAMRO	6968 TX 44	RR1190 PC
REMORQUE	SAMRO	8452 YM 44	RE219RBM BENNE
REMORQUE	SAMRO	8638 WK 44	ORIGINAL
REMORQUE	SAMRO	8642 WK 44	RR1190 PC
REMORQUE	SAMRO	8861 UL 44	RR1190 BENNE
REMORQUE	SAMRO	9928 VM 44	R2 1519 BENNE
REMORQUE	TRAILOR	6067 QU 44	R12 BENNE
REMORQUE	TRAILOR	9256 TG 44	R17 BENNE
S.REMORQUE	BENALU	1652 XD 44	
S.REMORQUE	ETA	6349 WM 44	ORIGINAL CITERNE
S.REMORQUE	FRUEHAUF	3944 NB 69	T34C
S.REMORQUE	FRUEHAUF	4348 YL 44	ED32 BENNE
S.REMORQUE	FRUEHAUF	6524 YM 44	T34C1RA
S.REMORQUE	INDOX	3049 XF 44	ORIGINAL CITERNE BETA
S.REMORQUE	INDOX	9673 YE 44	ORIGINAL CITERNE
S.REMORQUE	SAMRO	3341 YG 44	SR334RAM
S.REMORQUE	TITAN	1906 TS 44	T32 S2R
S.REMORQUE	TRAILOR	3273 VM 44	S383 EL1A
S.REMORQUE	TRAILOR	7158 WM 44	S32 3E
S.REMORQUE	TRAILOR	7646 WL 44	S36 EL1
S.REMORQUE	TRAILOR	7875 XD 44	S383 EL1A
S.REMORQUE	TRAILOR	9842 WT 44	

81
UN

Parc VEHICULES
Etablissement d'ISSE
au 31.12.1996

TRACTEUR	MERCEDES	787 YC 44	1919 SB2 PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	926 XG 44	1929 SB2 PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	2170 YP 44	23885M
TRACTEUR	MERCEDES	5214 YT 44	2035S8M
TRACTEUR	MERCEDES	5986 WZ 44	1929 SB2 PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	6354 WM 44	1929 SB PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	6744 VK 44	1928 S/38
TRACTEUR	MERCEDES	8484 ZA 44	238 S 5M
TRACTEUR	MERCEDES	9292 WM 44	1929 SB PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	9825 WM 44	1929 SB PR SREM
V.LEGER	CITROEN	5694 YL 44	ZX - N2C2T
V.LEGER	MERCEDES	9664 TZ 44	L508 DGA3 FOURGON
V.PARTIC.	PEUGEOT	1804 YA 44	605 6BP8A2
V.PARTIC.	PEUGEOT	2212 YK 44	605
DIVERS	DUARIB	959 YC 44	NACELLE ELEV.ORIGINAL
ENGIN MANUT		Non immatric.	
ENGIN MANUT		Non immatric.	
ENGIN MANUT		Non immatric.	
ENGIN MANUT		Non immatric.	DROP 200
ENGIN MANUT	CLARK	Non immatric.	n°0826 GEF 8905
ENGIN MANUT	CLARK	Non immatric.	
ENGIN MANUT	DEMAREST	Non immatric.	CIT.AGRIC.TL10000 n°4606
ENGIN MANUT	M.FERGUSON	6031 QD 44	SCHUTTE
ENGIN MANUT	MANITOU	Non immatric.	
ENGIN MANUT	SAMBROM	Non immatric.	DROP
ENGIN MANUT	SAMBROM	Non immatric.	T2665-9511406394001795
ENGIN MANUT	TOYOTA	Non immatric.	
ENGIN MANUT	TOYOTA	Non immatric.	025FDF25
ENGIN MANUT.		Non Immatric.	
TOTAL CAMIONS			60
TOTAL REMORQUES			22
TOTAL SEMI-REMORQUES			14
TOTAL TRACTEURS			10
TOTAL VEHICULES UTILITAIRES			2
TOTAL VEHICULES DE TOURISME			2
TOTAL (sans E.M. et Divers)			110
TOTAL ENGIN DE MANUTENTION			15
TOTAL GENERAL			125

PARC VEHICULES
DEPOT DE ST-GERMAIN
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	Immatriculation	Type-Equipement
CAMION	MERCEDES	1907 TN 35	1314 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	2066 VP 35	LP80836 BETAILLERE
CAMION	MERCEDES	2312 TW 35	1314 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	2804 TL 35	809R31 BENNE
CAMION	MERCEDES	3563 SL 35	1928/1948 BENNE
CAMION	MERCEDES	4442 WZ 35	1314 37
CAMION	MERCEDES	4903 WR 35	914 31 BENNE
CAMION	MERCEDES	6866 WJ 35	1114 K31 BENNE
CAMION	MERCEDES	7310 VL 35	1314 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	7413 WD 35	1314 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	7659 WA 35	1314 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	8777 WB 35	914 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	9471 SX 35	1213 R BENNE
CAMION	MERCEDES	9751 TG 35	1617 C45 BENNE
CAMION	MERCEDES	9905 TK 35	1928/1948 BENNE
CAMION	MERCEDES	9983 TH 35	1114 K 31 BENNE
CAMION	RENAULT	2561 XJ 35	40ACA236A
CAMION	RENAULT	6068 XG 35	40AAB432 BENNE
CAMION	RENAULT	6731 WQ 35	40ABF236 BENNE
CAMION	RENAULT	8714 WP 35	40ABF236 BENNE
CAMION	RENAULT	9614 WZ 35	40AAB432 BENNE
CAMION	SCANIA	2785 WH 35	H621H46S PTE.CON
CAMION	SCANIA	3906 WD 35	PH4X28P BENNE AM
CAMION	SCANIA	4609 WH 35	PH681H46S BENNE
CAMION	SCANIA	4668 VY 35	PH621H46S
CAMION	SCANIA	4688 XD 35	PH621E426
CAMION	SCANIA	5127 WG 35	H621H46S BENNE AM
CAMION	SCANIA	6149 VF 35	PH42950S BENNE
CAMION	SCANIA	7444 WD 35	PH629
CAMION	SCANIA	8235 TE 35	PH4X21P BENNE AM
CAMION	SCANIA	9695 WX 35	PH621H428
CAMION	SCANIA	9752 XR 35	H621E46SP
REMORQUE	FRUEHAUF	628 SQ 35	EF191 BENNE
REMORQUE	FRUEHAUF	4485 SL 35	EF191
REMORQUE	FRUEHAUF	7051 TA 35	EF20A13C BENNE
REMORQUE	SAMRO	839 WH 35	R21519 BENNE AMO
REMORQUE	SAMRO	842 WH 35	R21519 BENNE AMO
REMORQUE	SAMRO	3325 VG 35	R317 24 BENNE
REMORQUE	SAMRO	3905 WD 35	ORIGINAL SPECIAL.
REMORQUE	SAMRO	5153 TD 35	RR119045 P.CONT.
REMORQUE	SAMRO	6098 VF 35	R317 24 BENNE
REMORQUE	SAMRO	8141 TF 35	RR1190 P.CONT.
REMORQUE	TRAILOR	5232 XH 35	R19E

Ga
NH

VL - CTTE	MERCEDES	5802 TC 35	207DC33
VL - CTTE	VOLSKWAGEN	3177 XB 29	H01Y22K
ENG.MANUT.	CLARK	4429 GEF 3965	MECM6 - C500 Y50LPG
ENG.MANUT.	SAMBRON	3029	MECM10 - FDI D2565
TOTAL CAMIONS			32
TOTAL REMORQUES			11
TOTAL SEMI-REMORQUES			0
TOTAL TRACTEURS			0
TOTAL VEHICULES UTILITAIRES			2
TOTAL VEHICULES DE TOURISME			0
TOTAL (sans engins de manutention et Divers)			
TOTAL ENGINS DE MANUTENTION ET DIVERS			2
TOTAL GENERAL			2

PARC VEHICULES
ETABLISSEMENT DE LOCMINE
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE/EQUIPEMENT
CAMION	MERCEDES	5910 SQ 56	1922 1945 BENNE
CAMION	MERCEDES	8057 TR 56	1928 1945 PORT.CONT
CAMION	MERCEDES	4267 TE 56	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	902 TP 56	2435L45M BENNE
CAMION	SCANIA	9596 VH 56	H621E46SP
REMOREQUE	FRUEHAUF	1569 RX 56	XXR19C3NL BENNE
REMOREQUE	TRAX	3770 VM 56	R192 W
REMOREQUE	POMIERS	3706 TV 56	ORIGINAL BENNE
REMOREQUE	SAMRO	901 TP 56	R215 19 PORT.CAISSON
S.REMOREQUE	TRAILOR	614 PN 56	S32 BENNE
S.REMOREQUE	TRAILOR	6351 TB 56	S32E BENNE
S.REMOREQUE	TRAILOR	1753 TG 56	S32E BENNE
S.REMOREQUE	TRAILOR	143 RA 56	S32E BENNE
V.L. - CTTE	MERCEDES	6834 RS 56	207DC30
ENG.MANUT.	CLARK	Non immatric.	C500
ENG.MANUT.	OM	Non immatric.	Type 120
ENG.MANUT.	CATERPILL.	Non immatric.	
TOTAL CAMIONS			5
TOTAL REMORQUES			4
TOTAL SEMI-REMOREQUES			4
TOTAL TRACTEURS			0
TOTAL VEHICULES LEGERS UTILITAIRES			1
TOTAL VOITURES DE TOURISME			0
TOTAL VEHICULES (sauf E.M...)			14
TOTAL ENGINES DE MANUTENTION et DIVERS			3
TOTAL GENERAL			17

PARC VEHICULES
ETABLISSEMENT DE GUER
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE/EQUIPEMENT
CAMION	MAGIRUS	9448 TE 56	A1G90M40 BENNE
CAMION	MERCEDES	618 TP 56	1317 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	1215 RC 56	1213RSIE36BENNE+GRUE
CAMION	MERCEDES	1369 VD 56	1517 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	3267 VJ 56	23145
CAMION	MERCEDES	3559 TL 56	1317/37 BENNE
CAMION	MERCEDES	4086 TN 56	1317 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	4544 TG 56	1928 4040 BENNE
CAMION	MERCEDES	6971 TX 56	1517 37
CAMION	MERCEDES	9053 TW 56	1517 37
CAMION	MERCEDES	9242 VC 56	1517 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	9435 TE 56	1013 R36 BENNE
CAMION	MERCEDES	9444 TE 56	1013 R 36 BENNE
CAMION	MERCEDES	9445 TE 56	1013 R 36 BENNE
CAMION	MERCEDES	9449 TE 56	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	9450 TE 56	1928 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	9451 TE 56	92848 PORT.CONT.
CAMION	MERCEDES	749 VD 56	1517 37 BENNE
CAMION	MERCEDES	5283 VM 56	82OR42 BENNE
REMORQUE	ROBUSTEKAI	8739 VK 56	R2102 F
REMORQUE	SAMRO	4545 TG 56	RR1190 PORT.CONT.
REMORQUE	SAMRO	8355 TV 56	RE219RBM BENNE
REMORQUE	SAMRO	9424 TE 56	R2 15 19 PORT.CONT.
REMORQUE	SAMRO	9425 TE 56	RR1190 45 PORT.CONT.
VL - CTTE	MERCEDES	9674 TE 56	207 DC30 FOURGON
V.PARTIC.	PEUGEOT	6452 WS 35	PEUGEOT 605
ENG.MANUT.	MANITOU	26746	MC 20 E
ENG.MANUT.	MANITOU	78664	MANISCOPIC MT425 CP
ENG.MANUT.	MANITOU	99419	BUGGISCOPIC BT 420
TOTAL CAMIONS			19
TOTAL TRACTEURS			0
TOTAL SEMI-REMORQUES			0
TOTAL REMORQUES			5
TOTAL VOITURES DE TOURISME			1
TOTAL VEHICULES LEGERS UTILITAIRES			1
TOTAL (sans engins de manutention)			26
Total engins de manutention			3
TOTAL GENERAL			29

PARC VEHICULES
Etablissement de VITRE
au 31.12.1996

GENRE	MARQUE	IMMATRICULATION	TYPE /EQUIPEMENT
CAMION	MAGIRUS	528 TB 35	A1VMHM BENNE
CAMION	MERCEDES	4253 VD 35	709 R 37
CAMION	MERCEDES	5230 TK 35	1928 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	6526 VL 35	1929 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	6887 XS 35	2538D45M
CAMION	MERCEDES	7205 VC 35	1928 48 BENNE
CAMION	MERCEDES	7327 TY 35	1928 48 BENNE
CAMION	SCANIA	8392 WS 35	PH 621 E 46S BENNE
REMORQUE	FRUEHAUF	5229 TK 35	R19C3NL PLATEAU
REMORQUE	FRUEHAUF	7871 TY 35	R19C3NL PLATEAU
REMORQUE	TRAILOR	9297 TF 35	E1749E BENNE
REMORQUE	TRAX	8389 WS 35	ORIGINAL BENNE
REMORQUE	TRAX	8940 XT 35	R192VAL BENNE
S.REMORQUE	BENALU	8588 RZ 35	BENNE
S.REMORQUE	CODER	5298 VH 35	CITERNE
S.REMORQUE	FRUEHAUF	7868 XC 35	D30CL BENNE
S.REMORQUE	SAMRO	6517 XW 35	SR334RAP
S.REMORQUE	SAMRO	9359 XW 35	SR334RAP
S.REMORQUE	TRABOSA	7902 XC 35	ORIGINAL BENNE
S.REMORQUE	TRABOSA	7905 XC 35	ORIGINAL BENNE
S.REMORQUE	TRAILOR	1978 XL 35	S33EN1L
S.REMORQUE	TRAILOR	5806 XD 35	S32
S.REMORQUE	TRAILOR	7865 XC 35	S32E BENNE
S.REMORQUE	TRAILOR	7906 XC 35	S32 BENNE
S.REMORQUE	TRAILOR	7907 XC 35	S32
S.REMORQUE	TRAILOR	8933 XK 35	S33EN1L
TRACTEUR	MERCEDES	3830 WZ 35	1928 PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	6386 TG 35	1928 PR SREM
TRACTEUR	MERCEDES	9261 VB 35	1928 PR SREM
VL - CTTE	VOLKSWAGEN	4919 TX 35	POLO 86CMN21
ENG.MANUT.	JCB	Non immatric.	
ENG.MANUT.	OMFORT	Non immatric.	
ENG.MANUT.		Non immatric.	Tractopelle

PARC VEHICULES
Etablissement de VITRE
au 31.12.1996

TOTAL CAMIONS		8
TOTAL REMORQUES		5
TOTAL SEMI-REMORQUES		13
TOTAL TRACTEURS		3
TOTAL VEHICULES LEGERS		1
TOTAL VOITURES DE TOURISME		0
<u>TOTAL (sans les engins de manutentions)</u>		30
TOTAL ENGINS DE MANUTENTION ET DIVERS		3
TOTAL GENERAL		33

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination - Siège Social	N° SIREN	Capital Capitaux Propres	Quote-part Dividendes	Val. brutes Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre affaires Résultat
FILIALES [plus de 50%]						
S.A.R.L. GELTRAN	348955543	1 000 000 1 511 654	51.00%	510 000 510 000	- -	35 302 783 <101 597>
S.A. VALAB	384153862	20 000 000 <4 705 262>	99.99%	61 685 373 49 348 299	- -	35 300 858 <5 089 998>
SARIA INDUSTRIES ILLE & VILLAIN	403264252	50 000 41 078	100.00%	50 000 50 000	- -	- <8 922>
SARIA INDUSTRIES BRETAGNE	403264450	50 000 41 078	100.00%	50 000 50 000	- -	- <8 922>
SARIA INDUSTRIES COTES D'ARMOR	403264757	50 000 41 078	100.00%	50 000 50 000	- -	- <8 922>
SARIA INDUSTRIES MORBIHAN	403264898	50 000 41 078	100.00%	50 000 50 000	- -	- <8 922>
FILIALES [de 10% à 50%]						
S.I.R.A.M.	322883091	4 536 000 4 992 539	50.00%	3 542 667 2 277 043	- -	18 233 800 <584 828>
BOYAUDERIE DE L'AVEN	377180450	250 000 <273 076>	46.84%	42 451 42 451	150 000 -	15 921 307 27 527
AUTRES TITRES						
Autres filiales françaises				6 230 5 230		